

# Bulletin Municipal de la Commune d'ALLONS

ALLONS



N°5 juillet 2016

## Editorial

Voici le Bulletin Municipal n°5.

Ce début d'année a été marqué par de nombreuses coupures d'eau dues à des

## ➤ Informations liées aux problèmes d'alimentation en eau

◊ **Pour mémoire** : En 2009, afin de normaliser la desserte en eaux des campagnes, la commune décide d'alimenter ces lieux d'habitations éloignés par une extension du réseau d'eau du village. La maîtrise d'œuvre a été assurée par la société « Hydrétude ».



fuites à répétitions.

Le 15 juillet à 18h00 une réunion publique d'informations vous permettra de nous poser toutes vos questions.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire,  
Christophe IACOBBI

### Site internet de la Commune :

<http://allons-alpes-haute-provence.fr>

### Mairie :

Rue Amiral de Richery 04170 ALLONS

#### Horaires d'ouverture:

2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	Judi ↓
Mercredi du mois ↓	
de 9h 30 à 11h 30	8h 00 à 12h 00

Téléphone/Fax: +33 4 92 89 10 73

Courriel : [mairie.allons@orange.fr](mailto:mairie.allons@orange.fr)

Une première réparation est effectuée par l'entreprise Maurel. Un manchon défectueux est remplacé.

- En novembre 2015, on constate une forte augmentation du débit (8 m<sup>3</sup> / heure) de la pompe alimentant le réservoir et cela, à une époque où la consommation devrait être minimum.

Quand on isole la conduite alimentant les campagnes du réseau du village, le débit tombe à 3,5m<sup>3</sup> / heure. **La conduite neuve est donc de nouveau en cause.**

L'hiver en montagne n'étant pas propice aux travaux de génie civil, l'intervention est programmée au printemps 2016.

La situation géographique de la fuite n'étant pas évidente la société Aqua DéTECT est contactée pour localiser précisément le défaut. La localisation de celui-ci conduit au changement d'un nouveau manchon.

Mais, une fois ce changement effectué, une nouvelle fuite apparaît au niveau d'un autre manchon, en amont.

Trois manchons seront successivement remplacés.

- Vu ces défauts récurrents, la décision est prise d'arrêter ces travaux et un rapport est demandé à la société Aqua DéTECT.

### Deux points importants sont mis en évidence :

- 1/ Les manchons posés (marque Innogaz) lors des travaux **ne sont pas ceux prévus** dans le cahier des charges FRIALLEN.
- 2/ **Le marquage NF indiqué** sur les manchons posés ne semble pas avoir d'existence officielle.

- En parallèle de cela, la commune organise une **réunion le 14 Avril 2016** avec le bureau d'étude Hydrétude et M. Sonza.

Lors de cette réunion, il est décidé de court-circuiter les 400 derniers mètres de la nouvelle conduite (c'est sur cette partie que sont survenus les problèmes) en posant un tuyau « en provisoire », de 100 mm de Ø (diamètre), livré sur touret. Ce tuyau est acheté par la commune et posé par l'entreprise Sonza.

Une fois mis en place, un essai de mise en pression du réseau est effectué dont le résultat est négatif → ce qui indique que d'autres fuites sont apparues sur l'autre partie de la conduite !

**En conclusion**, il est fort probable que le problème relatif aux manchons utilisés se pose sur l'ensemble des 3600 m de conduites posées **en 2009**.

- Ces derniers jours, plusieurs réunions se sont tenues avec les experts des assurances sur la suite à donner à cette affaire.

Les Conclusions de l'expertise vous seront communiquées lors de la

**Réunion publique du 15 juillet à 18h.**



Le budget 2016, validé par le Conseil Municipal en mars, s'inscrit dans la continuité des valeurs de la Commune : préserver la santé financière du village sans augmenter la pression fiscale sur les Allonsais. 😊

## Regard sur le Budget Municipal.

Gérer une commune est un exercice qui relève du juste équilibre :

- entre Objectifs municipaux et Recettes communales, d'une part et,
- entre Dépenses de fonctionnement (le quotidien) et dépenses d'investissement (les grands travaux), d'autre part.

### La gestion budgétaire de notre commune impose le suivi de 5 budgets :

BUDGETS 2016		Montants 2016	DÉPENSES	RECETTES
1	Fonctionnement de la commune	253 984 €	Travaux d'entretien, Aides, Salaires et Indemnités, Intérêts d'emprunts, etc.	Impôts locaux, Vente d'eau, Dotations de l'état
2	Fonctionnement de l'eau	111 821 €		
3	Fonctionnement du CCAS*	2 154 €		
4	Investissement de l'eau	151 364 €	Nouvelles réalisations : <i>Ex : Le garage, la place du Cercle.</i>	Subventions de la Région et du Département. Emprunts.
5	Investissement de la commune	110 268 €		

\*CCAS= Centre Communal d'Action Sociale

Ces 5 budgets doivent être équilibrés en recettes et dépenses, cet équilibre n'est possible qu'en opérant des **transferts** :

- du budget principal de la commune → vers les budgets annexes (eau, CCAS).
- des budgets de fonctionnements → vers les budgets investissements.



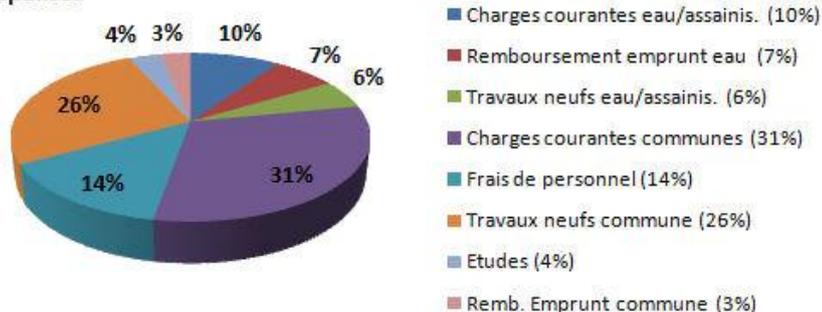
Ces transferts permettent d'obtenir l'équilibre des différents budgets mais compliquent la compréhension de la réelle situation financière de la commune.

C'est pour cela que nous vous présentons ci-dessous, **deux graphiques** qui donnent le détail en pourcentage de l'ensemble des **Dépenses** et **Recettes**, tous budgets confondus.

### La répartition des dépenses et recettes de la commune :

Cette présentation permet d'apprécier plus facilement la répartition des **charges** (dépenses) et des **recettes**.

#### Dépenses



#### Deux points importants sont à souligner :

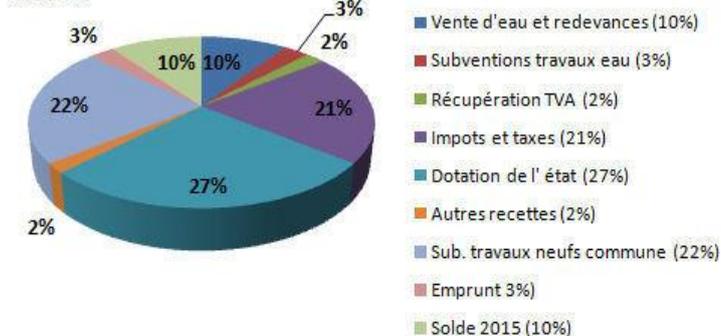
1/ Les charges d'entretien et d'investissements liées aux travaux sur l'eau représentent **23%** des dépenses, alors que les ventes d'eaux, redevances et subventions ne représentent que **13%** des recettes :

→ **Sans** un transfert depuis le budget de la commune. il faudrait **presque doubler le prix de l'eau** pour obtenir l'équilibre !

2/ Au niveau du « budget Recette » les dotations de fonctionnement et les subventions d'investissement de l'État représentent la moitié de nos recettes :

→ **Leurs diminutions** régulières depuis plusieurs années sont très pénalisantes pour notre commune qui a **peu de ressources propres**.

#### Recettes



Aussi pour poursuivre nos actions d'amélioration de nos infrastructures et l'embellissement du village, il faudra réfléchir à d'autres solutions, et pourquoi pas, comme dans d'autres communes, organiser des **journées citoyennes** où **CHACUN donnera de son temps pour le bien de NOTRE VILLAGE** 😊



**Premiers chantiers citoyens :**

Sous l'impulsion de la Municipalité, **trois chantiers citoyens participatifs** ont permis de procéder au nettoyage et au rafraîchissement de voies communales : **Chemin de la Basse d'Angles, Tour des Champons, Chemin de la montagne d'Honnorat.**

L'ancien chemin dit « **du Paravent** » qui mène au « **Puy du Rent** » depuis « **les Champons** » sera balisé avec une marque communale.

La Municipalité remercie vivement **les bénévoles** que l'on espère plus nombreux pour de prochains chantiers. 😊

**L'épicerie est de retour =  
Un moment de convivialité.**

Tous les mercredis à « midi tapante » les Allonsais peuvent venir s'approvisionner auprès du « **MINI MAG** ».

C'est l'occasion pour tout à chacun de « papoter », tout en faisant ses commissions.



**Sécurité :**

Comme pour l'année 2015, la municipalité a sécurisé l'entrée du village afin de ralentir la vitesse des véhicules pendant la saison estivale. Pour 2016, ce dispositif a été doublé comme on peut le voir sur les photos.

**Le plus :** La mise en place d'un garde-corps sur le trottoir qui a été rénové en 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**



- Directeur de la publication :** Christophe IACOBBI.
- Rédacteur :** Jean-Marie PAUTRAT.
- Ont participé à ce numéro :** Serge et Danielle GUICHARD, Jean- Christophe POTTIN.
- Crédits photos & Illustrations :** Myriam BOETTI, Jean- Marie PAUTRAT.
- Impression :** Arc en Ciel (Digne les Bains).



**A NOTER SUR VOS AGENDAS**

JUILLET		A O U T		S E P T E M B R E	
15	Loto	5	Soirée «Boules / Frites »	Repas de l'Association les « Estubes- Allons »	
16 et 30	Documentaire sur « la Vie de l'Amiral de Richery »	10	Fête de la Bibliothèque		
30	Fête du Pain	26, 27 et 28	25	Loto	<b>NOVEMBRE</b>
			11	Fête du Village	Commémoration Armistice 1918

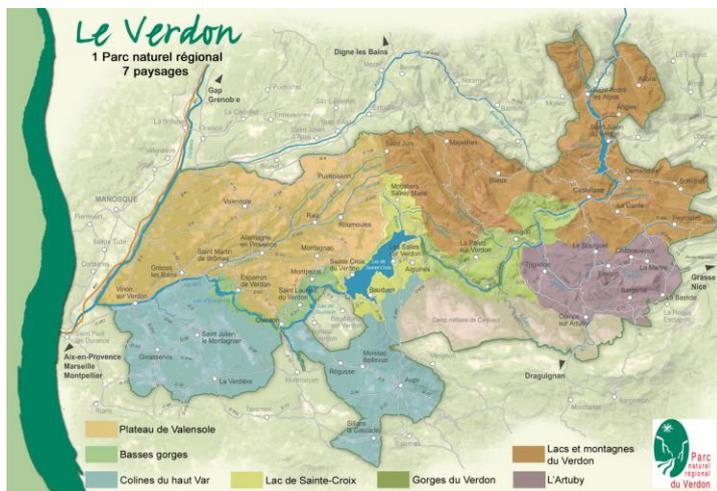


Après la présentation dans les précédents bulletins, des structures administratives, la CCMV, SIVU, le pays A3V, nous allons aborder, un autre regroupement, le **Parc Régional Naturel du Verdon**. Cette présentation s'effectuera sur plusieurs numéros.



## Le Parc naturel régional du Verdon

**Riche d'une diversité naturelle et culturelle remarquable, riche de ses habitants et de ses visiteurs, riche des défis auxquels il doit faire face, le territoire du Verdon a fait le choix de s'organiser en Parc Naturel Régional (PNR).**



### Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

- ① Un **territoire** remarquable aux nombreux patrimoines : territoire rural, riche et fragile, reconnu par l'État par son « classement ». Il existe 51 parcs naturels régionaux en France (dont 7 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- ② Un **projet** de développement responsable : la reconnaissance nationale se fait sur la base de critères très précis : des objectifs de préservation et de développement doivent être définis par les gestionnaires du territoire. Ils sont formalisés dans un document appelé la « charte ».

③ Une **organisation**/un engagement : les objectifs sont construits de manière collective en associant tous les élus et les acteurs socio-économiques du territoire. Chaque commune concernée par le périmètre est ensuite libre d'adhérer à ces objectifs. Il s'agit d'une démarche volontaire, d'un choix politique.

### La charte du Parc : des règles du jeu librement consenties

Issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le **contrat moral** qui fixe les objectifs et méthodes de travail du Parc.

Approuvée après enquête publique et par délibérations des conseils municipaux, elle aboutit à l'attribution du label « Parc naturel régional » par décret du Premier ministre pour une durée maximale de 12 ans.

Le Parc naturel régional du Verdon a été classé la première fois le 3 mars 1997 puis renouvelé le 8 février 2008 jusqu'en 2020.

Comme tout parc naturel régional, **les missions confiées** au Parc du Verdon sont de :

- protéger et restaurer les patrimoines ;
- contribuer à un développement économique, social et culturel ;
- promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- réaliser des expérimentations et des actions innovantes.

### Comment fonctionne un parc naturel régional ?

Pour mettre en œuvre la charte, un syndicat mixte est créé.

Il regroupe, dans le Verdon, les 46 communes adhérentes, les conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Il fonctionne comme une collectivité locale selon les principes du service public** : administré par des élus réunis en comité syndical et bureau, qui s'appuient sur des instances de proposition (commissions, conseil de développement et conseil scientifique). Quelle que soit sa taille, chaque commune désigne un délégué qui vote au comité syndical.

**Ses moyens** : pour fonctionner, il mobilise des moyens financiers (cotisations des membres et subventions) et s'appuie sur une équipe technique de 35 personnes : équipe pluridisciplinaire permettant l'apport d'expertise scientifique ou technique sur des sujets liés à la charte (patrimoine naturel, eau, urbanisme...), la capacité d'animer et de construire des projets, de sensibiliser ou d'impliquer les différents publics.

A suivre ...